Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-202574-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Étaient Présents :
Mmes B. GOURHANT, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, R. LISSILLOUR-MENGUY, M.-C. OGER ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

Procurations :
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN,
G. PERRIN, procuration à G. LE BRAS

Absents C. GOAZIOU, J. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

1. FINANCES

F. Décision modificative n° 1 : Budget de la ZAC-Zone d'aménagement concerté

2025-74

Exposé des faits :
Mme LE CARLUER fait part à l'assemblée qu'il convient d'inscrire 170 000,00 € de crédits supplémentaires en fonctionnement et en investissement afin de régulariser le surplus de stock final.

Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 24 novembre 2025.

Il est proposé d'approuver les écritures comptables nécessaires à l'inscription de crédits supplémentaires :

Section de fonctionnement – recettes :

Chapitre 042 – compte 7133 : + 170 0000,00 €
Chapitre 70 – compte 7015 : - 170 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-202574-DE

Section d'investissement :
Dépenses :
Chapitre 040 – compte 3355 : + 170 0000,00 €

Recettes :
Chapitre 16 – compte 1641 : + 170 0000,00 €

Décision : Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 24 novembre 2025, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité de :

Approuver la décision modificative n° 1 du budget de la ZAC.

Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la présente décision.

À Ploubezre, le lundi 8 décembre 2025

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

Le secrétaire,

Béatrice GATTA

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR